



# Orientations stratégiques de l'ACTS

## 2012-2015

(mise à jour décembre 2012)

### **Énoncé de mission de l'ACTS**

L'ACTS œuvre à promouvoir la profession du travail social ainsi que l'avancement de la justice sociale au Canada.  
(Adopté le 8 octobre 2010)

### **Charte de valeurs de l'ACTS**

La Charte des valeurs de l'ACTS comprend les valeurs partagées qui sont au cœur de nos relations de travail. Ces valeurs servent de guide à notre approche stratégique et de soutien dans la gestion des dilemmes auxquels nous sommes confrontés au quotidien dans nos vies professionnelles. Le fait d'agir conformément à ce cadre contribue à bâtir et à préserver l'intégrité et la réputation de notre organisation. Comme organisation, l'ACTS attache de l'importance aux facteurs suivants :

#### **La communauté :**

l'ACTS cherche à bâtir une communauté de pratique dans le domaine du travail social professionnel en mettant en commun des champs d'intérêts et des idées, en trouvant des solutions, en encourageant l'acquisition de connaissances et l'apprentissage ainsi qu'en favorisant l'innovation en matière de politiques sociales pratiques. Nous cherchons à renforcer la cohésion dans notre domaine.

#### **L'ouverture et la transparence :**

l'ACTS a à cœur de faire preuve d'ouverture en ce qui a trait à l'information qu'elle possède et de se montrer transparente dans la prise de ses décisions.

#### **Le respect et la confiance :**

l'ACTS cherche à instaurer la confiance et le respect dans ses relations de travail en communiquant de manière claire et en temps opportun, en se montrant disposée à écouter et respectueuse des cadres juridiques et organisationnels de ceux avec lesquels elle transige ou interagit.

**L'implication et la collaboration :**

l'ACTS favorise des processus et développe des structures qui contribuent à une implication active et à la collaboration. Nous veillons à ce que toutes les parties intéressées par un enjeu puissent avoir voix au chapitre. Nous sommes respectueux des valeurs, des intérêts et des connaissances de chacun et acceptons que des points de vue différents puissent contribuer plus vigoureusement à bâtir un consensus. Nous cherchons à dégager des points d'intérêt commun et à édifier un tout plus parfait plutôt que de simplement satisfaire les intérêts de la majorité.

**L'engagement :**

l'ACTS attache une grande importance à la défense et à la promotion des droits et éprouve une passion pour les enjeux de justice sociale, de même qu'une préoccupation et un souci sincère des gens. Nous visons à contribuer à un mieux-être social accru. Nous avons le courage d'affronter et de composer avec des situations difficiles plutôt que de nous replier ou d'emprunter la voie de la facilité.

**L'excellence et l'innovation :**

l'ACTS souscrit à un leadership conforme à l'éthique et à des normes d'excellence professionnelle; nos actions sont caractérisées par l'innovation.

**La reddition de compte :**

l'ACTS rend compte à ses membres de l'exécution ciblée et diligente de sa mission.

**Gouvernance de l'ACTS**

L'ACTS a adopté une nouvelle approche de gouvernance politique en 2011. Il s'agit d'une version adaptée de l'approche Carver, qui implique que le Conseil de l'ACTS détermine les fins à atteindre par l'organisation et les limites dans le cadre desquelles le directeur général doit évoluer pour atteindre ces fins.

En juin 2011, à l'occasion d'une rencontre commune des membres de la fédération de l'ACTS, la résolution qui suit a été adoptée dans le but de préciser l'objectif global de l'existence organisationnelle de l'ACTS :



### Résolution adoptée

*Que l'ACTS continue de se centrer sur la promotion de la profession en contribuant à relever les défis afférents au statut, au moral et à l'influence des travailleurs sociaux; en contribuant à relever les défis afférents au recrutement de membres pour les associations provinciales/territoriales; en continuant d'assurer que ses activités de base sont axées sur la justice sociale.*

- Réunion commune du Conseil de l'ACTS et des présidents des organisations partenaires - juin 2011

La résolution ci-dessus affirmait le but essentiel et la mission de l'ACTS. En conséquence, en consultation avec les organisations partenaires de l'ACTS, le Conseil de l'ACTS a convenu des fins à atteindre suivantes qui exigeront que les principaux axes de service soient revus et mis en œuvre de manière à ce qu'ils concordent avec ces fins.

### **Les fins ou orientations de l'ACTS** (adopté par le Conseil en juin 2011)

L'ACTS existe dans le but d'assurer que la profession du travail social soit respectée en tant que profession unique, diverse et crédible au Canada et sur la scène internationale.

1. La profession du travail social projette une image claire et positive d'elle-même.
2. La profession du travail social a une influence positive sur les enjeux publics et de justice sociale
  - a) Agir afin que les décideurs apprécient les incidences des décisions stratégiques en matière de justice sociale
  - b) Le développement du travail social se fera en réponse aux besoins sociaux de Canadiens.
3. Veiller à ce que tous les travailleurs sociaux aient accès à une large base d'information dont ils ont besoin pour améliorer leur pratique.

***Il est convenu que ces trois fins ou orientations occupent le même rang de priorité.***



## **Buts stratégiques en fonction des fins/orientations de l'ACTS**

### **I. Promotion de la profession**

Orientation #1 : Contribuer à relever les défis afférents au statut, au moral et à l'influence des travailleurs sociaux

Orientation # 2 : Projeter une image claire et positive de la profession du travail social,

#### **Buts :**

- a. Organiser les activités liées au Mois national du travail social et soutenir les organisations partenaires par le biais d'activités promotionnelles nationales.
- b. Élaborer une stratégie promotionnelle nationale pour la profession du travail social, ce qui inclut aider les organisations partenaires en leur fournissant du matériel de communication et autre.
- c. Nouer des partenariats stratégiques avec des employeurs nationaux et des syndicats ouvriers de manière à les informer au sujet de notre statut professionnel et à en assurer la protection.
- d. Tout en tenant compte des contraintes financières de l'ACTS, monter une campagne nationale destinée à promouvoir et à établir l'image de marque de la profession du travail social, incluant l'utilisation optimale des médias sociaux et des possibilités qui s'offrent en ligne.
- e. Mettre au point des déclarations qui appuient le rôle du travail social et affirment le rôle précieux que joue la profession pour réduire les budgets globaux de la santé et des services sociaux, tant sur le plan fédéral que sur le plan provincial.

#### **Axes de service de l'ACTS :**

- |                                 |                                          |
|---------------------------------|------------------------------------------|
| - Coalitions nationales         | - Site Web de l'ACTS                     |
| - Réactions aux enjeux          | - Fondation canadienne du service social |
| - Énoncés de politique sociale  | - Relations avec les médias              |
| - Relations gouvernementales    | - Bulletin de l'ACTS                     |
| - Bulletin électronique mensuel | - Médias sociaux (Facebook)              |

#### **Coalitions correspondantes :**

- |                                                                            |                                           |
|----------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|
| - Initiative canadienne de collaboration en santé mentale                  | - G7- groupe de 7 professions de la santé |
| - Groupe d'intervention action santé (HEAL)                                | - FITS                                    |
| - Alliance canadienne pour la maladie mentale et la santé mentale (ACMMSM) |                                           |



## II. Défense de la justice sociale

Orientation #1 : Agir afin que les décideurs apprécient les incidences des décisions stratégiques en matière de justice sociale.

Orientation # 2 : Le développement du travail social se fera en réponse aux besoins sociaux de Canadiens.

### Buts :

- a. Militer pour la justice sociale au niveau national afin que des politiques sociales plus progressistes puissent être adoptées.
- b. Participer à des coalitions nationales et aux campagnes nationales qui s'y rattachent et qui contribuent à l'avancement des orientations stratégiques de l'ACTS.
- c. Réagir rapidement aux enjeux nationaux.
- d. Mettre au point une stratégie de relations gouvernementales qui éveille et renseigne les députés et les décideurs supérieurs au sujet de la profession du travail social et de ses positions politiques.

### Axes de service de l'ACTS :

- |                                                      |                                |
|------------------------------------------------------|--------------------------------|
| - Coalitions nationales                              | - Réactions aux enjeux         |
| - Fédération internationale des travailleurs sociaux | - Énoncés de politique sociale |
| - Relations médiatiques                              | - Relations gouvernementales   |
| - Groupes d'intérêts de l'ACTS                       |                                |

### Coalitions correspondantes :

Campagne 2000  
Partenaires pour la santé mentale (PSM)  
Ass. canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance  
Coalition pour des soins de fins de vie de qualité  
La Promotion des Relations et l'Élimination de la Violence (PREVnet)  
Dignité pour touTEs : campagne pour un Canada sans pauvreté  
Alliance nationale pour l'enfance et la jeunesse  
Coalition canadienne pour les droits des enfants  
Coalition nationale sur le logement et les sans-abri

Initiative canadienne de collaboration en santé mentale  
Comité pour l'abrogation de l'article 43  
Initiative canadienne de collaboration en santé mentale (ICCSM)  
FITS  
Centre canadien des politiques alternatives  
Coalition canadienne pour la santé mentale des personnes âgées  
Coalition sur la sécurité, la santé et le bien-être communautaires  
Conseil canadien de développement social



### III. Renforcement de la profession

Orientation # 1 : Contribuer à relever les défis afférents au recrutement de membres pour les associations provinciales/territoriales.

Orientation # 2 : Veiller à ce que tous les travailleurs sociaux aient accès à une large base d'information dont ils ont besoin pour améliorer leur pratique.

Orientation # 3: Promouvoir les adhésions tant individuelles que les partenariats.

#### Buts :

- a. Élaborer un guide de pratiques exemplaires et une position relative aux charges de travail optimales pour les divers secteurs de pratique en travail social.
- b. Concevoir une série de webinaires pour aider les travailleurs sociaux à améliorer leur pratique.
- c. Organiser une conférence nationale biennale de concert avec les organisations partenaires de l'ACTS, le Conseil canadien des organismes de réglementation en travail social et l'Association canadienne pour la formation en travail social.
- d. Agir comme centre d'échange d'information pour la profession du travail social dans l'optique de rapprocher la politique de la pratique.
- e. Mettre au point une stratégie de communication polyvalente qui informe les travailleurs sociaux des activités de l'ACTS et les incite à s'impliquer.
- f. Mettre au point des stratégies visant la réintégration des organisations provinciales de travail social qui sont actuellement à l'extérieur de la fédération de l'ACTS.

#### Axes de services de l'ACTS :

- |                                                     |                                                               |
|-----------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|
| - La revue <i>Travail social canadien</i>           | - Service d'évaluations des compétences acquises à l'étranger |
| - Conférence nationale                              | - FITS                                                        |
| - Relations médiatiques                             | - Relations gouvernementales                                  |
| - Collaboration intersectorielle                    | - Groupes d'intérêts de l'ACTS                                |
| - Communications avec les organisations partenaires | - Service de surveillance des médias                          |
| - Génération de revenus                             | - Médias sociaux (Facebook)                                   |



- Recrutement de membres à titre individuel
- Mettre au point une formule de représentation à titre individuel

### **Coalitions correspondantes :**

- *Child Rights Education for Professionals* (CRED-PRO) [éducation aux droits des enfants pour les professionnels]
- Groupe d'intervention action santé (HEAL)
- FITS
- Conseil d'Adoption du Canada
- Alliance canadienne pour la maladie mentale et la santé mentale (ACMMSM)
- Réseau canadien d'info-traitements sida

### **Plan d'action de l'ACTS pour atteindre ses fins et ses buts**

Le directeur général de l'ACTS élaborera un *Plan d'action* triennal pour atteindre les fins et les buts établis.

1. Le *Plan d'action* de l'ACTS devra comprendre des buts SMART (c.-à-d. spécifiques, mesurables, appropriés, réalistes et temporels) et refléter les recommandations acceptées par le Conseil dans le cadre des séances Agora.
2. Le plan de relations gouvernementales de l'ACTS.
3. Le plan de communications de l'ACTS.
4. Un calendrier clair et cohérent des rapports à fournir au Conseil de l'ACTS et aux organisations partenaires sur la progression de la mise en œuvre du Plan d'action